

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 018-883/13/CC

**■ Paiement de la cotisation 2014 à l'association "Terres en Villes".
DUF 13/10712/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable a été approuvé pour répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs et gestionnaires de l'espace), afin de résoudre les problèmes identifiés et, d'autre part de favoriser la pérennisation et le développement agricole.

En effet, bien que représentant moins de 3% de son territoire, l'agriculture joue un rôle fondamental en remplissant trois fonctions principales pour notre Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) :

- Une fonction économique avec des productions diversifiées et reconnues dont des vignobles en Appellation d'Origine Contrôlée ;
- Une fonction environnementale et paysagère pour le maintien de certaines continuités écologiques, la participation à la qualité des paysages, à la lutte contre les incendies..., maintenant ainsi des espaces de respiration. L'agriculture participe ainsi directement à l'identité de notre territoire ;
- Et enfin une fonction sociale en fournissant des services avec des gîtes, des fermes pédagogiques, des activités de loisirs..., et assurant un lien social ville-campagne au travers de la vente directe ou sur les marchés...

Depuis plusieurs années, au travers notamment de sa compétence « aménagement », MPM pérennise les espaces et les activités agricoles grâce à la mise en œuvre de différents dispositifs et démarches :

- Mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en juin 2012 dont une des orientations les plus visibles est la préservation de l'agriculture ;
- Déclinaisons dans les Plans Locaux d'Urbanisme avec une augmentation progressive des zonages agricoles ;
- Mise en place d'une Convention d'Intervention Foncière avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ;
- Mise en place d'une Convention d'Aménagement Rural à l'échelle intercommunale pour aider les jeunes agriculteurs à l'installation ;
- Elaboration actuellement d'un Schéma Directeur Agricole Communautaire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône ;

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Afin de poursuivre l'implication de Marseille Provence Métropole sur le maintien de l'agriculture et développer ses actions en prenant appui sur les expériences menées dans les autres agglomérations françaises, il est proposé d'adhérer à l'association Terres en Villes en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône.

En effet, depuis juin 2000, cette association, paritaire entre élus et responsables agricoles, regroupe aujourd'hui 27 aires urbaines, chacune étant représentée par l'intercommunalité et la Chambre d'agriculture : Aix-en-Provence, Amiens, Angers, Aubagne, Besançon, Blois, Caen, Chambéry, Cholet, Dijon, Grenoble, Ile-de-France, Le Mans, Lille, Lorient, Lyon, Ceinture Verte de Mancelle, Nancy, Nantes, Pau, Perpignan, Rennes, Saint-Etienne, Saint-Nazaire, Strasbourg, Toulon, Toulouse.

Elle a pour objet de favoriser les échanges entre les territoires urbains et périurbains français et non français engagés dans des politiques agricoles et forestières périurbaines

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, approuvant le principe de mise en œuvre d'action en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 8 février 2008, approuvant le principe de mise en œuvre d'études relatives à l'élaboration de diagnostics et d'expertises Sylvo-pastoraux dans les espaces naturels sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2010 relative à l'approbation de la Convention d'Intervention Foncière conclue avec la SAFER ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2012 relative à l'approbation de la Convention d'Aménagement Rural conclue avec la SAFER.
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012, approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'agriculture au travers ses différentes fonctions (économiques, paysagères, environnementales,...) est une composante forte de l'identité du territoire communautaire,
- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit poursuivre et bonifier ses actions en faveur du maintien des espaces et des activités agricoles présentes sur son territoire,
- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit être représentée lors des travaux et des échanges organisés par l'Association Terres en Villes, entre les agglomérations innovantes en matière de préservation de l'agriculture périurbaine.

Après en avoir délibéré :

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Décide

Article 1 :

Est approuvé le paiement d'une cotisation de 7 500 euros pour l'exercice 2014 à l'association Terres en Villes.

Article 2 :

Les crédits nécessaires, sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Sous-politique C110 – Nature 6281 - Fonction 824.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à
l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI